

Député au Parlement Européen
Groupe PPE depuis juin 2009
Circonscription Île-de-France
et des Français de l'étranger

→ Membre de la commission
du Marché intérieur et de la
commission des affaires étrangères

→ Maire de La Garenne-Colombes

→ Professeur de Médecine

N° 21
FÉVRIER 2015

Soutenez mon action,
et rejoignez-moi sur

WWW.PHILIPPEJUVIN.FR

La Lettre de Philippe Juvin



Philippe Juvin, votre député européen d'Ile-de-France

Le nouveau gouvernement grec sera-t-il pragmatique ?

Le 25 janvier 2015, le parti d'extrême-gauche Syriza recueillait 36,34 % des votes aux élections législatives en Grèce. Grâce à un accord de coalition avec le parti des Grecs Indépendants (accessoirement d'extrême droite, raciste et homophobe selon Daniel Cohn-Bendit) Syriza dispose de la majorité des sièges à la Vouli. Dans son discours d'investiture, le dirigeant du parti, Alexis Tsipras, a rappelé ses engagements aux sonorités populistes, à commencer par l'effacement de la dette grecque.

A peine nommé premier ministre, il a entamé une tournée des capitales européennes pour tenter de convaincre ses partenaires du bien fondé de ses propositions. Alors que presque tous les Etats membres ont fait des efforts considérables pour assainir leurs finances, son discours passe mal. La Banque centrale européenne a d'ailleurs envoyé un signal clair à Athènes en suspendant le régime de faveur dont bénéficiaient les banques grecques pour leur financement. L'accord conclu le 24 février par l'Eurogroupe sur le prolongement du plan d'aide, en contrepartie d'une liste de réformes, offre un sursis de 4 mois au gouvernement grec. Celui-ci devra donc rapidement décider s'il choisit d'honorer ses engagements ou s'il persiste dans sa logique d'affrontement au risque de fragiliser de nouveau la zone euro.

La mesure phare du programme de Syriza est problématique à plusieurs égards. La dette grecque représente 321 milliards d'euros (177 % du PIB grec). Elle est détenue à presque 80 % par d'autres membres de la zone euro, via le Mécanisme Européen de Stabilité



(MES) et des prêts bilatéraux. Dans ces conditions, il est normal que les gouvernements européens soient réticents à l'idée qu'Athènes relâche ses efforts. Rien qu'en France, son effacement coûterait 42 milliards à l'Etat, soit environ 650 euros par Français. L'effacement de la dette grecque enverrait un signal désastreux aux Etats membres qui ont reçu une assistance financière. Des pays fragiles comme l'Espagne ou le Portugal pourraient être découragés de poursuivre leurs réformes, considérant qu'ils n'auraient plus à rembourser leur dette. Cette mesure, profondément injuste pour les peuples qui ont consenti des baisses de salaires, créerait un aléa moral, c'est-à-dire une incitation à l'irresponsabilité pour tous les membres de la zone euro.

Pourtant, la Grèce bénéficie d'un traitement de faveur exceptionnel depuis qu'elle est sortie des marchés en mai 2010. En effet, la charge de sa dette ne représente que 2,6 % du PIB, bien moins que le Portugal (5 %), l'Italie

(4,7 %) ou l'Irlande (4,1 %). En outre, dans les dix années à venir, Athènes ne payera aucun intérêt sur les prêts qu'elle a contractés. Rien que pour le MES, les Etats membres de la zone euro renonceraient ainsi à 8,6 milliards d'euros par an.

Pourquoi effacer une dette pour en recréer une nouvelle ? Les mesures que Syriza souhaite mettre en œuvre (embauches massives de fonctionnaires, augmentation du salaire minimum, gratuité de l'électricité et des services de santé) sont extrêmement coûteuses. Cette dilapidation des ressources de l'Etat grec irait à l'encontre de tout ce pour quoi l'Europe s'est battue depuis la crise de 2008 : une gestion saine des finances publiques et des réformes structurelles pour devenir plus compétitive. Si l'effacement d'une dette peut faire l'objet d'un débat, malgré tous ses inconvénients graves, il n'est pas envisageable si, une fois réalisé, une nouvelle dette se reconstitue.

Dans ce contexte, François Hollande devrait prendre garde à ne pas utiliser Syriza comme prétexte pour éviter de faire des réformes en France. Le chef de l'Etat commettrait une erreur en créant une nouvelle opposition entre les pays du « Club Med » et l'Europe du Nord. L'Allemagne, la Pologne et tous ceux qui se sont profondément réformés ces dernières années, ne nous le pardonneraient pas.

Philippe Juvin,
Député européen UMP
Maire de La Garenne-Colombes

Rencontre avec Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne

Lors d'une rencontre le 10 février 2015, Philippe Juvin a remis son livre intitulé « Notre Histoire : les cent dates qui ont fait la nation européenne » au Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker. Au cours de cet entretien, ils ont évoqué les grands axes du programme de travail de la Commission pour l'année 2015 et les moyens de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne.

Rencontre entre Philippe Juvin et Pierre Moscovici sur les actes délégués du nouveau Code des douanes de l'Union

Philippe Juvin s'est entretenu le 24 février 2015 avec le Commissaire français aux affaires économiques, Pierre Moscovici, à propos des actes délégués du Code des douanes de l'Union, pour lesquels le député est rapporteur en commission parlementaire IMCO.



La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

L'Union européenne face à la menace terroriste

Les attentats qui ont eu lieu à Paris et Copenhague ces dernières semaines ont mis en évidence des failles importantes dans nos dispositifs de sécurité. Aujourd'hui, les menaces ne sont pas cantonnées aux frontières de l'Europe, mais peuvent également venir de l'intérieur. Tous les Etats membres ou presque sont confrontés au risque terroriste, alors que des milliers de jeunes Européens partis combattre en Irak ou en Syrie commencent à revenir. Si la lutte antiterroriste demeure une compétence nationale, l'UE dispose d'un cadre juridique pour faciliter la coopération entre Etats membres. En avril 2015, la Commission européenne présentera sa prochaine stratégie de sécurité intérieure ; l'occasion de faire un état des lieux de la lutte antiterroriste au niveau européen.

Un cadre législatif relativement récent

Au cours des dernières décennies, l'Europe a connu différentes vagues d'attentats. Des brigades rouges italiennes, à Action directe et le FLNC en France en passant par l'ETA en Espagne, plusieurs organisations terroristes ont été actives en Europe durant « les années de plomb ». Néanmoins, la lutte antiterroriste ne figurait pas parmi les priorités du premier programme européen relatif à « l'espace de liberté, de sécurité et de justice », dit « programme de Tampere » de 1999. Ce n'est qu'à la suite des attentats du 11 septembre 2001, que l'UE a développé un plan d'action exclusivement consacré au sujet. En réaction à l'essor du fondamentalisme religieux, les Etats membres ont adopté en 2002 une décision-cadre (amendée en 2008), harmonisant les législations nationales en matière d'infractions terroristes. Suite aux attentats de Madrid du 11 mars 2004, un second plan d'action européen a vu le jour, créant notamment le poste de coordinateur européen de lutte contre le terrorisme.

En 2005, les Etats membres ont entériné le « programme de La Haye » mettant l'accent sur la lutte contre le financement du terrorisme, et l'échange d'informations et de renseignements. Pour la période 2010-2014, les 28 ont adopté « le programme de Stockholm », qui renforce la coopération policière et judiciaire, le contrôle des frontières, la protection civile et la gestion des catastrophes.

Des outils développés en lien avec les Etats membres

Avec la libre-circulation des personnes, la sécurité des Etats membres s'est inextricablement liée. Partant de ce constat, l'UE a développé une stratégie antiterroriste fondée sur la prévention, la protection, la poursuite et la réaction.

Dans le domaine de la prévention, la Commission européenne a largement contribué à la réflexion sur les moyens pour lutter contre le recrutement des terroristes, notamment à travers sa communication de 2005. Elle a aussi mis sur pied un réseau de sensibilisation à la radicalisation (RAN) et

finance des projets pour prévenir l'incitation à la haine, à travers le Programme « Droits, égalité et citoyenneté ». La législation européenne interdit également les manifestations publiques de racisme et les contenus xénophobes dans les médias.

L'Union lutte aussi contre le financement du terrorisme via la directive sur le blanchiment de capitaux et le règlement sur les contrôles de l'argent liquide adoptés en 2005. En 2010, l'Europe a conclu un accord avec les Etats-Unis sur l'accès aux données financières pour permettre l'identification et la surveillance des réseaux de soutien aux terroristes. En outre, l'UE dispose d'un Fonds de sécurité intérieure (FSI) dédié à la prévention du risque terroriste, qui représente un budget total d'environ 3,8 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

En matière de protection, la sécurité aux frontières de l'Europe a été renforcée, notamment grâce à l'introduction du système d'information Schengen deuxième génération (SIS II) et du système d'information sur les visas (VIS). En matière de cybersécurité,

Vers l'adoption d'un *Passenger Name Record* (PNR) européen

Depuis plusieurs années, l'UE cherche à se doter d'une base de données centralisée des passagers aériens transitant par les aéroports européens. En 2010, la Commission a élaboré une proposition de PNR à dimension européenne, mais en avril 2013, une coalition de la gauche et des libéraux a rejeté ce projet en commission LIBE du Parlement européen, au motif qu'il ne protégeait pas suffisamment les

données personnelles. Alors que se multiplient les PNR nationaux fragmentés et inefficaces, les attentats commis début 2015 ont relancé le débat sur un PNR européen. Lors de la session plénière de février 2015, le Parlement européen s'est donc engagé « à tout mettre en œuvre pour finaliser la directive PNR d'ici la fin de l'année ». Ces événements ramènent donc la gauche européenne (et française) à plus de raison...



© Fotolia

L'application délicate de l'accord de « Minsk 2 »

Suite à l'accord de « Minsk 2 » du 12 février, Kiev et les rebelles ont procédé à l'échange de plusieurs centaines de prisonniers de guerre, en amorçant le retrait des armes lourdes de la ligne du front. Ce plan, en treize points, reprend largement le protocole de cessez-le-feu signé le 5 septembre 2014. Néanmoins, plusieurs incidents ont eu lieu dans l'Est du pays dont un attentat meurtrier dans la ville de Kharkiv.

Création d'une commission spéciale au Parlement européen sur les rescrits fiscaux

Suite au scandale « Luxleaks », les eurodéputés ont voté en faveur de la création d'une commission spéciale chargée de mettre à jour les pratiques fiscales de tous les Etats membres. Présidé par le député UMP/PPE Alain Lamassoure, ce nouvel organe, doté d'un mandat de 6 mois, aura également pour mission de proposer une harmonisation de la fiscalité des entreprises en Europe.

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

plusieurs dispositions législatives ont été adoptées ces dernières années afin de protéger les systèmes d'information, comme la directive de 2008 sur la protection des infrastructures critiques. Le commerce des armes à feu est également strictement réglementé par la directive 2008/51/CE et le règlement 258/2012. Enfin, l'UE met en relation les acteurs qui sont en première ligne dans la lutte contre le terrorisme, par l'intermédiaire des réseaux ATLAS (le réseau des forces spéciales d'intervention) et Airpol (le réseau des polices aéroportuaires).

Concernant les poursuites judiciaires, l'UE dispose depuis 2004 d'un mandat d'arrêt européen qui permet l'arrestation rapide et l'extradition de suspects présents sur son territoire. C'est notamment grâce à ce dispositif que Mehdi Nemmouche, l'auteur présumé de la tuerie du musée juif de Bruxelles le 24 mai 2014, a pu être transféré de France en Belgique en moins de six semaines.

L'assistance judiciaire mutuelle avec des pays tiers, tels que les Etats-Unis, permet aussi aux juges européens de collecter et d'échanger des informations avec leurs homologues tout en facilitant l'obtention de preuves.

Depuis 2004 les enquêteurs utilisent réguliè-

rement le système communautaire ECRIS (European Criminal Information System) qui connecte les bases de données contenant les casiers judiciaires. Cet outil permet d'uniformiser et d'accélérer l'échange d'informations sur les condamnations sous forme électronique entre les pays de l'UE.

En matière de réaction, le Traité de Lisbonne introduit une clause de solidarité qui impose à l'Union et à ses membres de porter assistance à tout Etat victime d'une attaque terroriste, en mobilisant l'ensemble des instruments à leur disposition. Au-delà de cette déclaration de principe, Bruxelles pilote un mécanisme de protection civile qui mutualise les services d'urgence nationaux afin de mieux intervenir en cas de catastrophe. La Commission dispose également du système ARGUS qui apporte une réponse coordonnée aux crises, en facilitant l'échange rapide d'informations et la communication auprès des citoyens. Deux plans d'action dans le domaine de la sécurité des explosifs et de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire ont aussi été mis en place afin de mieux réagir aux incidents dans lesquels des terroristes risqueraient d'obtenir ces substances.

Les enjeux pour l'avenir

Lors du Conseil européen du 12 février 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement ont défini les priorités de la lutte antiterroriste pour les mois à venir. Outre l'adoption d'un système européen de données passagers (PNR), les dirigeants des 28 ont souligné la nécessité de réformer le fonctionnement de l'espace Schengen, en modifiant le code des frontières afin de permettre le rétablissement de contrôles permanents. Appelant à collaborer de manière plus systématique, ils ont réaffirmé l'urgence d'adopter la directive relative à la sécurité des réseaux et de l'information. Le Conseil européen a également chargé la Commission de faire des propositions concernant le signalement et la suppression des contenus terroristes sur Internet, le renforcement du dialogue interconfessionnel et la lutte contre la radicalisation dans les prisons. Enfin, les membres de l'UE se sont accordés sur la nécessité de mieux coopérer avec les pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et du Sahel. L'arrestation ratée de djihadistes français expulsés de Turquie en septembre 2014 et qui avaient atterri à Marseille sans être inquiétés, illustre le chemin qu'il reste à parcourir dans ce domaine.

LES PRINCIPAUX ACTEURS AU NIVEAU EUROPÉEN



EUROPOL Rob Wainwright (UK) Directeur

Mission : coordonner le partage d'informations entre polices nationales et surveiller les menaces criminelles graves en Europe. Plus de 800 agents y travaillent dont 150 officiers de liaison et 100 analystes. Siège : La Haye (Pays-Bas).



COSI (COMITÉ PERMANENT DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE)

Mission : faciliter la coordination des actions opérationnelles entre États. Principalement composé de membres de ministères nationaux, il contribue notamment à la cohérence des acteurs européens responsables de la lutte contre le terrorisme.



EUROJUST Michèle Coninx (BE) Directrice

Mission : coordonner la lutte contre la criminalité transfrontalière aggravée en Europe et résoudre les problèmes générés par les divergences de systèmes juridiques entre Etats. Siège : La Haye (Pays-Bas).



CENTRE POUR L'ANALYSE D'INFORMATIONS

Ilkka Salmi (FI) Directeur
Mission : évaluer, au sein du service européen d'action extérieure (SEAE), la menace qui peut peser sur l'UE ou un ou plusieurs de ses Etats membres en se basant sur les informations qu'il collecte auprès des services de renseignement, des diplomates, des militaires, des services de police... Siège : Bruxelles (Belgique).



FRONTEX Fabrice Leggeri (FR) Directeur

Mission : renforcer la sécurité des frontières de l'UE en assurant la coordination de la coopération opérationnelle entre les États membres. Siège : Varsovie (Pologne).



COORDINATEUR DE L'UE Gilles de Kerchove (BE) Directeur

Mission : coordonner les activités menées au sein de l'UE dans le domaine de la lutte antiterroriste. Il veille notamment à la coordination des travaux des différentes formations du Conseil de l'UE qui ont un lien avec la lutte contre le terrorisme. Bureaux : Bruxelles (Belgique).

Michel Barnier nommé conseiller spécial auprès de la Commission européenne

L'ancien Commissaire européen français a été nommé par Jean-Claude Juncker au poste de conseiller spécial sur les questions de sécurité et de défense. Il apportera son expérience sur ces sujets pour aider l'Union européenne à développer ses capacités et à s'affirmer sur la scène mondiale.

Au Parlement européen

Tél. : +32(0)2 28 45199

Fax. : +32(0)2 28 49199

philippe.juvin@europarl.europa.eu

Parlement européen

60 rue Wiertz - ASP 13 E 218,

1047 Bruxelles - Belgique

La lettre d'information parlementaire de **Philippe Juvin**

Retour en images*

1. Rencontre entre Philippe Juvin et le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, lors de la session plénière du Parlement européen du 10 février 2015.
2. Philippe Juvin s'exprimant à l'assemblée générale du Centre européen des employeurs et entreprises fournissant des services publics (CEEP), le 17 février 2015 à la Maison des polytechniciens de Paris.
3. Philippe Juvin le 27 janvier 2015 à la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris, lors de la cérémonie de remise du Prix du citoyen européen 2014 au représentant de l'association JACCEDE.
4. Philippe Juvin lors d'un débat télévisé avec le député européen GUE, Patrick le Hyaric, sur les conséquences de la victoire de Syriza en Grèce.
5. Visite du Parlement de Strasbourg des colistiers UMP pour les élections européennes 2014, le 10 février 2015.



Retrouvez toute notre actualité sur www.philippejuvin.fr